

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

Arrêté du 22 avril 2011 fixant au titre de l'année 2011 le nombre de places offertes aux concours sur épreuves et sur titres pour le recrutement d'administrateurs des affaires maritimes au grade d'administrateur principal

NOR : DEVK1111250A

Par arrêté de la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement en date du 22 avril 2011, le nombre de places offertes au titre de l'année 2011 au concours sur épreuves et sur titres pour le recrutement d'administrateurs des affaires maritimes au grade d'administrateur principal est fixé à 4.

Ces places sont réparties de la manière suivante :

- concours sur titres (article 6 [1°, 2°] du décret n° 2008-935 du 12 septembre 2008 portant statut particulier du corps des administrateurs des affaires maritimes) : 2 ;
- concours sur épreuves (article 7 du décret n° 2008-935 du 12 septembre 2008 portant statut particulier du corps des administrateurs des affaires maritimes) : 2.